



**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024**  
**GROUPE AGROGENERATION ET AGROGENERATION S.A.**



Paris, 27 juin 2025

Chers actionnaires,

Nous vous avons convoqués à l'Assemblée générale annuelle conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, notamment pour vous rendre compte de l'activité et des résultats du Groupe AgroGeneration et d'AgroGeneration S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour soumettre à votre approbation les états financiers dudit exercice et les états financiers consolidés du Groupe.

Vos commissaires aux comptes, BDO Paris et FIDAG, vous fourniront dans leurs rapports toutes les informations relatives à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents connexes vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le conseil d'administration



## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 - RAPPORT DE GESTION .....</b>	<b>6</b>
<b>1. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2024 ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>6</b>
<b>1.1. Activité .....</b>	<b>6</b>
<b>1.2. Faits marquants .....</b>	<b>7</b>
<b>1.2.1. Guerre en Ukraine.....</b>	<b>7</b>
<b>1.2.2. Situation géopolitique et économique en Ukraine .....</b>	<b>9</b>
<b>1.2.3. Optimisation de la structure juridique du groupe .....</b>	<b>12</b>
<b>1.2.4. Changement de contrôle d'AgroGeneration.....</b>	<b>13</b>
<b>1.3. Résultats du groupe et états financiers consolidés.....</b>	<b>13</b>
<b>1.3.1. Méthodes de présentation et d'évaluation .....</b>	<b>13</b>
<b>1.3.2. Présentation des principaux résultats.....</b>	<b>13</b>
<b>1.4. Principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée .....</b>	<b>14</b>
<b>1.5. Analyse objective et complète des performances, des résultats et de la situation financière de l'entreprise.....</b>	<b>15</b>
<b>1.5.1. Résumé des états financiers consolidés .....</b>	<b>15</b>
<b>1.5.2. Revenus .....</b>	<b>17</b>
<b>1.5.3. Structure financière .....</b>	<b>19</b>
<b>1.6. Progrès et défis .....</b>	<b>19</b>
<b>1.7. Recherche et développement.....</b>	<b>20</b>
<b>1.8. Évolution prévisible et perspectives .....</b>	<b>20</b>
<b>1.9. Événements importants survenus depuis le 31 décembre 2024 .....</b>	<b>21</b>
<b>1.9.1. Financement du fonds de roulement pour la saison à venir .....</b>	<b>21</b>
<b>1.9.2. Vente des ascenseurs du groupe .....</b>	<b>22</b>
<b>1.9.3. Audit des états financiers .....</b>	<b>23</b>
<b>1.9.4. L'offre publique d'achat sera lancée par Novaagro.....</b>	<b>23</b>

<b>2.</b>	<b>PÉRIMÈTRE DU GROUPE.....</b>	<b>24</b>
2.1.	Sociétés du groupe.....	24
2.2.	Acquisitions et cessions de participations.....	24
<b>3.</b>	<b>COMPTES ANNUELS STATUTAIRES ET AFFECTATION DES RÉSULTATS .....</b>	<b>24</b>
3.1.	Examen des comptes annuels d'AgroGeneration S.A. ....	24
3.1.1.	Règles de présentation et méthodes d'évaluation .....	24
3.1.2.	Chiffre d'affaires et résultats .....	24
3.1.3.	Capitaux propres.....	25
3.1.4.	Délais de paiement .....	25
3.1.5.	Prêts de moins de 3 ans conclus par AgroGeneration S.A. ....	25
3.1.6.	Garanties, endossements et garanties accordés par AgroGeneration S.A. ou des titres mis en gage par AgroGeneration S.A.....	26
3.1.7.	Cessions et acquisitions d'investissements .....	26
3.2.	Proposition d'affectation du résultat.....	26
3.3.	Dépenses non déductibles.....	26
3.4.	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices éligibles à l'abattement de 40 % et non éligibles à cet abattement .....	26
3.5.	Résumé financier quinquennal .....	27
<b>4.</b>	<b>ACTIONS GRATUITES, STOCK-OPTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS, BSPCE ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES .....</b>	<b>27</b>
<b>5.</b>	<b>DIVULGATION D'INFORMATIONS CONCERNANT LES OPERATIONS SUR TITRES EFFECTUEES PAR DES DIRIGEANTS OU DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU ASSIMILES .....</b>	<b>27</b>
<b>6.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION S.A . ....</b>	<b>27</b>
6.1.	Structure de l'actionariat.....	27
6.2.	Informations concernant les opérations effectuées par la société sur son capital social .....	28
6.2.1.	Participation des salariés au capital.....	28
6.3.	Prix de l'action .....	28

6.4. Branches.....	28
<b>7. INFORMATION SUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET LES PROGRAMMES SOCIAUX.....</b>	<b>28</b>
7.1. Protection de l'environnement.....	28
7.2. Programmes sociaux .....	29
<b>8. INJONCTIONS OU AMENDES SUITE A DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES .....</b>	<b>29</b>
<b>PARTIE 2 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....</b>	<b>30</b>
<b>1. Conventions visées à l'article L. 225-37-4 alinéa 2 du code de commerce .....</b>	<b>30</b>
1.1. Accords réglementés dûment autorisés tout au long de l'exercice .....	30
1.2. Accords réglementés approuvés au cours des exercices précédents et poursuivis pendant l'exercice en cours .....	30
1.3. Accords conclus entre les filiales de l'entreprise et les actionnaires et/ou les dirigeants de l'entreprise .....	35
<b>2. GOUVERNANCE.....</b>	<b>37</b>
2.1. Composition du conseil d'administration et de la direction générale au cours de l'exercice écoulé.....	38
2.2. Informations personnelles concernant le directeur général .....	39
2.3. Informations personnelles concernant les membres du conseil d'administration .....	40
2.4. Liste des autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux...42	
2.5. Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale .....	42
2.5.1. Rémunération des membres du conseil d'administration.....	42
2.5.2. Rémunération de la direction générale.....	42
2.6. Autorisation d'augmenter le capital social.....	43
<b>ANNEXE 1 - LISTE DES ENTREPRISES CONSOLIDÉES .....</b>	<b>44</b>
<b>ANNEXE 2 - TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....</b>	<b>45</b>
<b>ANNEXE 3 - TABLEAU SYNTHETIQUE DES AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE .....</b>	<b>46</b>

## PARTIE 1 - RAPPORT DE GESTION

### **1. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2024 ET PERSPECTIVES**

#### **1.1. Activité**

Fondée en 2007, AgroGeneration est un producteur à grande échelle de céréales et d'oléagineux. L'activité principale de la société est la culture de céréales et d'oléagineux. Elle exploite environ 30 000 hectares de terres agricoles de haute qualité dans l'est de l'Ukraine.

Cotée sur le marché Euronext Growth Paris depuis mars 2010, la Société est contrôlée par NOVAAGRO Ukraine LLC, une société ukrainienne qui opère dans plusieurs domaines : production et exportation d'huile de tournesol et de farine de blé, élevage de volailles, transport et stockage de céréales et d'oléagineux, et fait partie du Groupe d'entreprises NOVAAGRO. Fondé en 2009, le groupe d'entreprises NOVAAGRO est l'un des principaux acteurs agricoles de la région de Kharkiv en Ukraine. Le groupe s'approvisionne en produits agricoles directement auprès des producteurs, les stocke et les transforme en aliments de haute qualité (farine, céréales et huile de tournesol), en aliments pour animaux, oiseaux et poissons, produit des engrais minéraux et des granulés de carburant, élève des poulets et livre des produits agricoles à des clients du monde entier.

Fin 2024, AgroGeneration employait environ 220 salariés. Le groupe avait une capacité de production de 100 000 tonnes par an en moyenne et une capacité de stockage de 105 000 tonnes.

Autour de la location à long terme des terres, le groupe a développé un modèle de pratique agricole semi-intensive, avec une utilisation contrôlée des intrants, la recherche d'engrais et de semences de premier choix et des machines performantes. AgroGeneration a commercialisé la production directement sur le marché ukrainien et l'a exportée auprès d'acheteurs de premier plan.

À la fin de 2024, le groupe opérait dans la région de Kharkiv en Ukraine avec 3 fermes de production et un centre opérationnel à Kharkiv. Le siège social de la société est situé à Paris.

## **1.2. Faits marquants**

### **1.2.1. Guerre en Ukraine**

Le 24 février 2022, la Fédération de Russie a lancé une invasion militaire à grande échelle de l'Ukraine, suivie d'actions militaires intenses dans plusieurs régions du pays, principalement dans l'est et le sud de l'Ukraine. À la date de publication du présent rapport, la guerre se poursuit, causant de nouveaux dommages à l'ensemble de l'économie ukrainienne et à ses différentes industries, y compris l'agriculture. Selon la dernière évaluation rapide des dommages et des besoins (RDNA4), publiée en février 2025 par le gouvernement ukrainien, la Banque Mondiale, la Commission européenne et les Nations unies, près de trois ans après le début de l'invasion, les dommages totaux subis par le secteur agricole ukrainien atteignaient 11,2 milliards de dollars au 31 décembre 2024, avec des pertes s'élevant à 72,7 milliards de dollars. Les dommages causés aux machines et aux équipements représentent la plus grande part des dommages totaux (58 %), suivis par la destruction des installations de stockage (17 %) et le vol d'intrants et d'extrants (17 %). Les dommages les plus élevés ont été enregistrés dans les régions de Luhansk, Zaporizhzhya, Kherson et Kharkiv, qui représentent, ensemble, 77 % du total des dommages directs subis.

Les pertes totales dans le secteur agricole ukrainien s'élèvent à 72,7 milliards de dollars et englobent différents facteurs. Il s'agit notamment de la perte de revenus agricoles due à la réduction ou à l'arrêt de la production, de la baisse des prix à la production due aux perturbations de la logistique d'exportation, de l'augmentation des coûts de production due à la hausse des prix des engrais et du carburant, des dépenses liées à la remise en culture des terres à la suite des opérations de déminage, de la suspension des activités de pêche et du coût de l'enlèvement des débris des installations de stockage agricole endommagées.

La perte la plus importante, qui représente 51 % du total, est due à la baisse de la production des cultures annuelles. Le deuxième impact le plus important, représentant 34 % des pertes, est dû à la baisse des prix à la production pour les cultures destinées à l'exportation telles que le blé, l'orge, le maïs et les oléagineux. Parmi les autres pertes importantes figurent l'augmentation du coût des intrants (6 %), la réduction de la production animale (5 %), la baisse des rendements des cultures pérennes (2 %) et, pour 1 %, la remise en culture des terres, les pertes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et les dépenses liées à

l'enlèvement des débris. Les régions les plus touchées en termes de pertes sont Kherson, Zaporizhzhia, Kharkiv et Donetsk.

L'évaluation de l'impact de la contamination des terres agricoles par des engins explosifs et de la destruction de la couche arable par des explosions et des activités de déminage reste un défi complexe. Au 31 décembre 2024, les terres agricoles de l'Ukraine seront largement contaminées par la guerre en cours, avec environ 138 503 km<sup>2</sup> de terres et 14 000 km<sup>2</sup> d'eau menacés par les restes explosifs de guerre (REG) et les mines terrestres - l'une des plus grandes échelles de contamination depuis la Seconde Guerre mondiale. Le déminage est devenu un défi majeur pour les agriculteurs ukrainiens, car les terres non sécurisées entravent la production agricole. La Banque mondiale estime que le déminage essentiel des terres agricoles nécessitera environ 1,1 milliard de dollars. En l'absence d'une surveillance adéquate et d'un déminage, ces terres ne peuvent pas être cultivées en toute sécurité, ce qui constitue un obstacle important à la reprise du secteur agricole ukrainien.

Compte tenu des dommages et des pertes considérables subis par les producteurs agricoles en Ukraine, les besoins totaux en matière de reconstruction et de redressement pour la prochaine décennie sont estimés à 55,5 milliards de dollars à la date du présent rapport. Le redressement du secteur a déjà commencé, les besoins étant estimés à 873 millions de dollars grâce au financement de l'État et au soutien des donateurs entre 2022 et 2024.

AgroGeneration, dont les actifs de production sont situés près des lignes de front des activités militaires, a continué à subir les effets de l'invasion russe en 2024. Cette période a vu une augmentation significative des attaques russes sur les infrastructures énergétiques, portuaires et civiles de l'Ukraine par rapport à 2023. Si le groupe a heureusement évité des dommages directs à ses actifs au cours de la période considérée, il a été confronté à des défis persistants et à une efficacité opérationnelle réduite dans tous les processus opérationnels en raison des fréquentes coupures de courant et des alertes aux raids aériens - dont certaines ont duré jusqu'à 11 heures par jour - en particulier dans la région de Kharkiv, où sont situés tous les actifs opérationnels du groupe.

L'ampleur de l'impact de l'évolution des actions militaires sur les activités du groupe n'est pas connue, mais elle pourrait être grave, étant donné que la guerre se poursuit à la date du présent rapport.

### ***1.2.2. Situation géopolitique et économique en Ukraine***

Depuis février 2022, l'Ukraine est confrontée à un nouveau ralentissement économique et géopolitique brutal à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine lancée le 24 février 2022, dont les conséquences ne peuvent être évaluées avec précision pour le moment, car la guerre se poursuit en Ukraine jusqu'à la date de la présente publication.

En février 2022, les forces russes ont commencé à envahir militairement l'Ukraine, ce qui a entraîné une guerre à grande échelle dans tout le pays. La guerre en cours a entraîné, et continue d'entraîner, un nombre important de victimes, la dislocation de la population, des dommages aux infrastructures et la perturbation de l'activité économique en Ukraine. Au 31 décembre 2024, plus de 6,7 millions de réfugiés ukrainiens avaient été recensés dans le monde, dont environ 6,2 millions en Europe. Jusqu'à 4,6 millions de personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur de l'Ukraine à la date du présent rapport. En outre, la pauvreté a augmenté de manière significative. L'Académie nationale des sciences d'Ukraine a indiqué que les taux de pauvreté, mesurés par le seuil de pauvreté minimum de subsistance, ont été multipliés par 1,7 entre 2021 et 2023, passant de 20,6 % à 35,5 %. Selon les Nations Unies, environ 15 % de la population, soit près de 5 millions de personnes, seraient en situation d'insécurité alimentaire en janvier 2025.

Selon la mise à jour de l'évaluation rapide des dommages et des besoins (RDNA4), publiée en février 2025 par le gouvernement ukrainien, la Banque Mondiale, la Commission européenne et les Nations unies, près de trois ans après l'invasion russe de février 2022, les dommages directs subis par l'Ukraine s'élevaient à près de 176 milliards de dollars au 31 décembre 2024. Les dommages les plus importants, tous secteurs confondus, se sont produits dans les régions de Donetsk, Kharkiv, Luhansk, Zaporizhzhya, Kherson et Kyiv. Le montant total des dommages dans ces régions s'élève à plus de 127 milliards de dollars, ce qui représente 72 % de l'ensemble des dommages. Les dommages restent fortement concentrés dans les secteurs du logement, de l'énergie, des industries extractives, des transports, du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, avec une augmentation notable dans le secteur de l'énergie en raison des niveaux de destruction accrus en 2024, malgré les efforts de redressement en cours. Au total, les pertes économiques, qui comprennent les perturbations des flux économiques et de la production, ainsi que les coûts supplémentaires tels que l'enlèvement des débris, sont estimées à plus de 589 milliards de dollars.

Au 31 décembre 2024, les besoins estimés en matière de redressement et de reconstruction pour la prochaine décennie s'élèvent à près de 524 milliards de dollars, soit environ 2,8 fois le PIB nominal de l'Ukraine prévu pour 2024. Ce chiffre englobe les besoins des secteurs public et privé. Le cas échéant, les besoins totaux excluent ceux déjà couverts par le budget de l'État ukrainien ou par le soutien de partenaires internationaux. Huit secteurs ont fait état de plus de 13 milliards de dollars de besoins déjà satisfaits, ce qui inclut les contributions de sources publiques et privées.

L'invasion russe a provoqué d'importantes perturbations économiques, des pertes d'emplois et une faible confiance des investisseurs, autant d'éléments qui ont eu un impact sur les financements publics et privés en Ukraine. Malgré une contraction de 28,8 % du produit intérieur brut (PIB) en 2022, l'économie ukrainienne a fait preuve de résilience, affichant une croissance de 5,5 % en 2023, grâce à une récolte abondante et à l'élimination progressive des goulets d'étranglement logistiques. La réouverture du corridor de la mer Noire à la fin de 2023 a encore soutenu la reprise économique en améliorant l'utilisation des capacités dans les secteurs des métaux et de l'exploitation minière et en réduisant l'écart de production. La croissance économique s'est maintenue à 5 % au premier semestre 2024. Toutefois, l'intensification des attaques contre les infrastructures énergétiques en mai 2024 a entraîné des pénuries d'énergie et perturbé les activités économiques au cours du second semestre. Grâce aux efforts rapides du gouvernement pour réparer les infrastructures énergétiques et augmenter les importations d'électricité, l'Ukraine a réussi à éviter une contraction économique, bien que la croissance du PIB ait ralenti à 2 % en glissement annuel au troisième trimestre 2024. La croissance du PIB pour l'ensemble de l'année est maintenant estimée à 3,5 %.

En 2024, l'Ukraine devra faire face à des besoins de financement budgétaire de 57,5 milliards de dollars pour couvrir son déficit budgétaire et les remboursements de sa dette. Les dépenses de défense continuant de creuser le déficit budgétaire, les prêts concessionnels extérieurs restent le principal moyen de répondre à ces besoins, dont 41,7 milliards de dollars de dons et de prêts concessionnels de la part des partenaires internationaux en 2024. Les partenaires internationaux ont fourni à l'Ukraine environ 12,6 milliards de dollars en dons (7 % du PIB estimé) et près de 29,1 milliards de dollars en prêts (15 % du PIB estimé). Le reste du financement, équivalent à 15,8 milliards de dollars (8 % du PIB estimé), a été assuré par des emprunts nationaux en monnaie locale et en devises étrangères. Au total, selon le Ministère

ukrainien des finances, depuis le début de la guerre en Ukraine en février 2022, les partenaires internationaux ont apporté un soutien budgétaire de 115,2 milliards de dollars à l'Ukraine.

De nouvelles pressions inflationnistes ont entraîné un nouveau cycle de resserrement de la politique monétaire à la fin de 2024. Tout au long de l'année 2023, la politique monétaire est restée restrictive, ce qui a contribué à stabiliser le marché des changes et à maîtriser l'inflation. L'inflation a diminué, passant de 26,6 % en glissement annuel en décembre 2022 à 3,2 % en glissement annuel en avril 2024, grâce à une forte production alimentaire nationale et au maintien de tarifs énergétiques fixes. Cela a permis à la Banque nationale d'Ukraine (NBU) d'abaisser progressivement le taux d'intérêt directeur et d'assouplir le contrôle des changes. En septembre 2024, le Conseil de la NBU a introduit de nouvelles lignes directrices de politique monétaire, rétablissant un ciblage flexible de l'inflation, mais avec un calendrier plus long qu'avant février 2022. La NBU vise désormais à atteindre un objectif d'inflation de 5 % dans un délai de trois ans, contre 9 à 18 mois auparavant. Cependant, la dépréciation de la monnaie, l'augmentation des tarifs de l'énergie et la hausse des prix des denrées alimentaires - en raison d'une récolte plus faible et de l'augmentation des salaires due à la pénurie de main-d'œuvre - ont entraîné une hausse de l'inflation au cours de la dernière partie de l'année. À la fin de l'année 2024, les prix à la consommation avaient augmenté de 12 % en glissement annuel. En réponse à ces pressions inflationnistes croissantes, la NBU a augmenté le taux d'intérêt directeur à 13,5 % en décembre 2024.

Dans le scénario de base, qui suppose que les hostilités actives se poursuivront tout au long de 2025, la croissance économique devrait ralentir à 2 % d'une année sur l'autre. Ce ralentissement est dû à la réduction de l'écart de production, qui limite le potentiel d'accélération rapide de la croissance, et à la prolongation du conflit, qui intensifie les pénuries de main-d'œuvre, d'énergie et d'autres intrants. Par conséquent, les moteurs de croissance autres que le commerce de détail axé sur la consommation et la demande financée par le gouvernement devraient être limités. À partir de 2026, la croissance économique de l'Ukraine devrait remonter à 7 %, dans l'hypothèse d'une transition vers une économie de temps de paix d'ici la fin de 2025. Cette transition devrait faire passer les dépenses de la consommation aux investissements dans la reconstruction et à l'amélioration de la capacité de production. Du côté de l'offre, ce changement devrait profiter aux secteurs de l'industrie manufacturière et de la construction, une croissance modérée étant attendue dans l'agriculture.

Dans l'ensemble, l'ampleur de la contraction de l'économie ukrainienne est toutefois soumise à un degré élevé d'incertitude lié à la durée et à l'intensité de la guerre, qui est toujours en cours. La poursuite de la croissance économique du pays dépend de la résolution de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et du succès du gouvernement ukrainien dans la mise en œuvre de nouvelles réformes et d'une stratégie de redressement (y compris la coopération avec les fonds internationaux) après l'arrêt de l'invasion.

Les effets connus et estimables des événements susmentionnés sur la situation financière et la performance du groupe au cours de la période considérée ont été pris en compte dans la préparation des états financiers consolidés annuels. Toutes les filiales agricoles du groupe sont situées dans la région de Kharkiv en Ukraine, où il existe un risque élevé d'escalade du conflit militaire, qui est déjà en place depuis février 2022. Les semis du groupe en 2024 dans la région de Kharkiv représentent environ 30 000 ha.

La direction surveille l'évolution de l'environnement actuel et prend des mesures, le cas échéant, pour minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. D'autres évolutions négatives des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international pourraient affecter la situation financière et les performances du groupe d'une manière qui n'est pas déterminable à l'heure actuelle.

### ***1.2.3. Optimisation de la structure juridique du groupe***

Au cours de la période considérée, AgroGeneration a continué à rationaliser sa structure juridique. En mai 2024, les deux entités chypriotes restantes, Harmelia Investment Ltd et Marrimore Holdings Ltd, ont été retirées de la structure du groupe par le biais d'une vente à un tiers pour un montant symbolique, suite à l'achèvement de l'assainissement de leur bilan plus tôt en 2024.

En outre, deux autres entités juridiques du groupe ont été cédées en 2024 : Barvinkivska farm, dont les actifs et les passifs, y compris les terres exploitées, ont été transférés à AF Podolivska LLC, et la société AF Barvinkivska LLC a été vendue à un tiers pour un montant symbolique ; et Registr LLC, dont les actifs et les passifs ont été transférés à AgroGeneration Ukraine LLC (en décembre 2024, a été renommée AC Agronova Ukraine LLC), et Registr LLC a ensuite été vendue à un tiers pour un montant symbolique.

Au 31 décembre 2024, le groupe se compose d'une société mère enregistrée en France et de cinq entités juridiques en Ukraine, dont trois sociétés de production. Le détail du Groupe est présenté en Annexe 1.

#### **1.2.4. *Changement de contrôle d'AgroGeneration***

Le 30 octobre 2024, NOVAAGRO Ukraine LLC, un groupe agro-industriel ukrainien impliqué dans divers secteurs, notamment la production et l'exportation d'huile de tournesol et de farine de blé, l'aviculture, ainsi que le transport et le stockage de céréales et d'oléagineux, a conclu avec succès une acquisition hors marché auprès de Konkur Investments Limited (voir le communiqué de presse du 30 octobre 2024 pour plus de détails).

NOVAAGRO Ukraine LLC a acquis un total de 126 084 106 actions, représentant 56,90 % du capital social et des droits de vote d'AgroGeneration, au prix de 0,036 USD par action (ou 0,033 € par action, sur la base du taux de change actuel).

Le 17 décembre 2024, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a ordonné à NOVAAGRO Ukraine LLC de déposer un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur toutes les actions d'AgroGeneration SA qui ne sont pas déjà détenues par NOVAAGRO, dans un délai de six mois (avis n° 224C2719).

### **1.3. Résultats du groupe et états financiers consolidés**

#### **1.3.1. *Méthodes de présentation et d'évaluation***

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes IFRS telles qu'elles sont actuellement adoptées dans l'Union européenne.

#### **1.3.2. *Présentation des principaux résultats***

Les éléments clés des états financiers consolidés sont les suivants :

- production d'environ 62 000 tonnes de céréales et d'oléagineux en 2024 ;
- Le chiffre d'affaires s'élève à € 22,6 millions ;
- une perte nette de (1,5) million d'euros, compte tenu d'un bénéfice d'exploitation de 0,7 million d'euros et d'une perte financière de (2,2) millions d'euros ;
- des capitaux propres de 11,1 millions d'euros ;
- une dette nette, compte tenu d'une trésorerie disponible de 0,01 million d'euros, de € 9,2 millions (y compris IFRS 16).

#### **1.4. Principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée**

Les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté sont les suivants :

- le risque de guerre qui affecte l'état et la propriété des actifs fixes et des terrains loués, les bureaux et les installations de production, les installations de stockage et les stocks de marchandises produites et les inventaires, les employés (leur perte entraînant une perturbation des processus commerciaux), la capacité des routes logistiques en Ukraine, la capacité de mener des activités d'exportation, les données (leur perte à la suite de cyberattaques), la disponibilité des services bancaires et la capacité d'attirer de nouveaux prêts ;
- des risques politiques et économiques très élevés ;
- fiabilité sur les données financières du groupe collectées dans des exploitations situées en zone de guerre et sans audit ;
- les risques climatiques et phytopathogènes qui peuvent affecter le niveau des récoltes et la qualité des produits ;
- le risque lié à la fluctuation du prix des matières premières agricoles, qui a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires ;
- les risques juridiques et fiscaux liés au système ukrainien qui est encore en cours de développement ;
- le risque de change avec un impact potentiel significatif sur les résultats financiers en cas de dépréciation de la hryvnia par rapport au dollar et à l'euro ;
- le risque de liquidité associé aux récents troubles en Ukraine, qui ont entraîné des tensions importantes et affaibli les sources d'investissement étranger ainsi que la capacité du système bancaire local à offrir des taux d'intérêt attractifs ;
- le risque de contrepartie lié à l'absence d'une police collective à garantie préalable sécurisée ;
- le risque de rapatriement des capitaux investis dans les filiales ukrainiennes et chypriotes, lié à l'évolution de l'environnement politique.

## 1.5. Analyse objective et complète des performances, des résultats et de la situation financière de l'entreprise.

### 1.5.1. Résumé des états financiers consolidés

Les informations financières présentées dans cette section n'ont pas été certifiées par les commissaires aux comptes en raison de la guerre en Ukraine. Ces informations sont fournies par la direction sur la base de toutes les informations disponibles et collectées au sein du groupe.

#### Indicateurs financiers

(en milliers d'euros)	2023	2024
<b>Recettes</b>	<b>16,914</b>	<b>22,654</b>
Actifs biologiques et produits finis (variation de la juste valeur)	(4,781)	(147)
Coût des ventes	(13,261)	(16,904)
<b>Marge brute</b>	<b>(1,128)</b>	<b>5,603</b>
Frais de vente, généraux et administratifs	(2,970)	(1,799)
Autres produits et charges	(797)	(3,149)
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>(4,895)</b>	<b>655</b>
Produits (charges) financiers nets	(3,043)	(2,188)
Impôts	30	-
<b>Bénéfice net (perte nette) des activités poursuivies</b>	<b>(7,908)</b>	<b>(1,533)</b>
Résultat net des activités abandonnées	-	-
<b>Bénéfice net (perte)</b>	<b>(7,908)</b>	<b>(1,533)</b>

(en milliers d'euros)	2023	2024
<b>EBITDA <sup>(1)</sup></b>	<b>277</b>	<b>5,672</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>13,242</b>	<b>11,082</b>
<b>Dettes nettes <sup>(2)</sup></b>	<b>14,756</b>	<b>9,186</b>
<b>Dettes nettes hors IFRS16</b>	<b>5,925</b>	<b>580</b>

(1) EBITDA = résultat avant intérêts, impôts, amortissements, provisions, plus ou moins-values nettes sur cessions d'immobilisations et dépréciation d'actifs non courants. Les pertes, ajustements et dépenses (nettes) liés à la guerre ont été considérés comme des dépenses uniques et n'ont pas été inclus dans le calcul de l'EBITDA.

(2) Total des emprunts moins la trésorerie disponible et les actifs financiers à court terme

#### Production et recettes

En 2024, AgroGeneration a produit environ 62 000 tonnes de céréales et d'oléagineux, contre environ 72 000 tonnes en 2023, sur une surface cultivée d'environ 28 500 hectares (contre 29 600 hectares en 2023). La baisse de 14 % du volume de production est principalement due à une sécheresse prolongée et à une humidité insuffisante pendant toute la saison de

croissance, du printemps à l'automne 2024 (voir le communiqué de presse du 20 septembre 2024 pour plus de détails).

En 2024, la production nette totale de blé d'hiver du groupe s'est élevée à environ 36 000 tonnes, avec un rendement net en baisse de 36 % par rapport à l'année précédente, s'élevant à environ 2,5 tonnes par hectare (contre 3,9 tonnes par hectare en 2023). Jusqu'à 100 % de la production végétale du groupe semble être du blé fourrager (comme en 2023). Les exploitations du groupe ont réussi à récolter environ 16 000 tonnes de tournesol avec un rendement net moyen de 1,9 tonne/ha (comme en 2023). La production nette totale des autres cultures (maïs, soja et pois) s'est élevée à environ 10 000 tonnes.

AgroGeneration a déclaré des revenus de 22,6 millions d'euros pour 2024, soit une augmentation de 5,7 millions d'euros par rapport à 16,9 millions d'euros en 2023. Cette croissance est principalement due à la vente de 93,4k tonnes de récoltes - en hausse de 17,7k tonnes par rapport à 2023 - comprenant à la fois les stocks restants de 2023 et la totalité de la récolte de 2024, qui a été entièrement vendue au cours de la période de déclaration. Les ventes se répartissent comme suit :

- 7,3 millions d'euros provenant de la vente de l'inventaire 2023 (environ 35 000 tonnes, principalement du tournesol et du blé) ;
- 15,0 millions d'euros correspondent au produit de la vente d'environ 58,4k tonnes produites en 2024. La différence entre le tonnage produit et vendu d'environ 3,6k tonnes correspond à la production utilisée par l'entreprise pour ses propres besoins (semences) ;
- 0,3 million d'euros pour les autres produits et services.

La part des exportations dans les recettes de la société (y compris les ventes de stocks provenant de la production de l'année précédente) a augmenté par rapport à 2023 et s'est établie à 32 % (en tonnage) contre 18 % en 2023. En 2024, les capacités d'exportation se sont améliorées en glissement annuel, principalement en raison de l'exploitation effective du corridor maritime alternatif ukrainien promulgué fin 2023 après l'annulation de l'accord sur les céréales avec la Russie en juillet 2023.

### 1.5.2. Revenus

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 5,6 millions d'euros contre une perte de (1,1) million d'euros en 2023 (soit une amélioration de 6,7 millions d'euros). Cette évolution se décompose comme suit :

- 4,8 millions d'euros liés à la variation positive de la marge générée par la récolte 2024, comptabilisée au moment de la récolte (contre celle comptabilisée en 2023). Cette augmentation s'explique principalement par :
  - Un effet prix favorable (3,7 millions d'euros), reflétant une hausse des prix des récoltes pour la récolte 2024 par rapport aux attentes exceptionnellement basses pour la récolte 2023 à la mi-2023 ;
  - Un effet de coût positif (3,0 millions d'euros) dû à des réductions significatives des coûts opérationnels résultant d'une forte baisse des volumes de production, ce qui a conduit à des économies sur les dépenses directes telles que le transport et la main d'œuvre. En outre, certaines opérations agricoles (par exemple, les traitements chimiques) n'ont pas été nécessaires en raison des conditions météorologiques extrêmement sèches au printemps et à l'été 2024, et d'un changement dans la composition des cultures, notamment le passage du tournesol à des cultures moins coûteuses ;
  - Un impact négatif de (3,3) millions d'euros dû à une réduction significative des volumes de production en 2024 en raison de conditions de sécheresse sévères en Ukraine au cours de la période printemps-automne.
  - D'autres facteurs contributifs ont eu un effet positif de 1,4 million d'euros.
- 2,2 millions € d'effet volume net en raison de l'augmentation de plus de 45 % du volume vendu de la récolte 2024 (58,4k tonnes en S2 2024 contre 39,7k tonnes en S2 2023) dans un contexte de prix de la récolte favorables en S2 2024.
- -0,1 million d'euros liés à la variation de la marge générée par les stocks 2023 de l'année précédente vendus au cours de la période de reporting par rapport à celle générée en S1 2023 par les ventes de stocks 2022. AgroGeneration a vendu environ 35 000 tonnes de blé et de tournesol au premier semestre 2024 (contre 36 000 tonnes au premier semestre 2023). Même si les prix de vente moyens des récoltes semblent

inférieurs à ceux du premier semestre 2023, ils sont supérieurs aux estimations de la juste valeur des récoltes vendues à la fin de 2023 grâce au fonctionnement stable d'un corridor maritime ukrainien alternatif et à la capacité du groupe à réaliser des ventes à l'exportation plus importantes.

- -Réduction de 0,2 million d'euros de la variation de la juste valeur des actifs biologiques par rapport à 2023, attribuée à un certain nombre de facteurs : diminution de la superficieensemencée en blé d'hiver à l'automne 2024 en raison de limitations météorologiques (8,7k ha ont étéensemencés contre 14,3k ha à l'automne 2023) et coûts prévus plus élevés par 1 ha (en raison de la technologie intensifiée prévue et de l'application d'engrais plus élevée) à compenser entièrement par le prix prévu du blé d'hiver qui devrait être significativement plus élevé par rapport à celui prévu à la fin de l'année 2023.

Les frais commerciaux, généraux et administratifs ont diminué d'environ 40 %, soit 1,2 million d'euros, passant de 3,0 millions d'euros en 2023 à 1,8 million d'euros en 2024. Cette réduction s'explique principalement par la baisse des coûts administratifs suite aux mesures d'optimisation des effectifs mises en œuvre au second semestre 2024, après le changement d'actionnaire majoritaire du Groupe fin octobre 2024 (voir le communiqué de presse du 30 octobre 2024 pour plus de détails).

Les autres charges d'exploitation nettes ont augmenté à (3,1) millions € en 2024, contre (0,6) million € en 2023, principalement en raison d'une dépréciation de 2,5 millions € comptabilisée sur des créances irrécouvrables. Ce poste comprend également en 2024 c.a. 0,4 million € de dépenses liées à la guerre (0,2 million € en 2023), en particulier les coûts des activités caritatives et les paiements aux employés mobilisés du Groupe. Aucune autre perte matérielle directe due à la guerre n'a été constatée au cours de la période considérée.

En raison des facteurs susmentionnés, l'EBITDA de la société s'est amélioré pour atteindre 5,7 millions d'euros contre 0,3 million d'euros en 2023.

En conséquence, le Groupe a enregistré un bénéfice opérationnel d'environ 0,7 million d'euros contre une perte de (4,9) millions d'euros en 2023, soit une amélioration de 5,6 millions d'euros.

Les charges financières nettes se sont élevées à (2,2) millions d'euros, contre (3,0) millions d'euros en 2023. Cette baisse est principalement attribuée à la réduction du coût de la dette

du groupe (aucun nouveau financement externe n'ayant été obtenu au cours de l'année considérée).

Au total, la perte nette opérationnelle du Groupe a diminué de 6,4 millions d'euros et s'est élevée à (1,5) million d'euros contre une perte nette de (7,9) millions d'euros en 2023.

### **1.5.3. Structure financière**

À la fin de l'année, les capitaux propres du groupe ont légèrement diminué, passant de 13,2 millions d'euros à 11,1 millions d'euros. Cette réduction est principalement due à la perte nette de (1,5) million d'euros obtenue par le Groupe en 2024.

A la fin de l'année, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 0,01 million d'euros contre 0,7 million d'euros à la fin de l'année 2023.

Le Groupe a encore réduit le montant de sa dette nette : de 14,8 millions d'euros à la fin de 2023 à 9,2 millions d'euros à la fin de 2024 (-38% par rapport à l'année précédente). Cette réduction est principalement attribuée au remboursement par le Groupe de toutes les dettes en cours face à l'ancien actionnaire principal. Hors IFRS 16, la dette nette s'élève à 0,6 million d'euros à la fin de 2024, contre 5,9 millions d'euros en 2023.

### **1.6. Progrès et défis**

En 2024, AgroGeneration a continué à opérer sous la pression persistante de la guerre à grande échelle en Ukraine, lancée par les forces russes en février 2022. En plus de ce facteur permanent et incontrôlable, les exploitations agricoles du groupe ont connu des conditions météorologiques extrêmement défavorables pendant toute la saison de croissance (du printemps à l'automne), ce qui a entraîné une baisse significative des volumes de production par rapport aux objectifs budgétisés et aux niveaux de 2023.

Le second semestre a été marqué par un changement d'actionnaire majoritaire de la société, Novaagro Ukraine LLC ayant acquis la propriété d'AgroGeneration à la fin du mois d'octobre 2024. Cette transition a conduit à une nouvelle optimisation des effectifs de la société et au remboursement intégral de la dette en cours envers l'ancien propriétaire, financé par le produit de la vente de la récolte 2024. Ces ventes ont bénéficié des prix favorables des récoltes, qui ont augmenté en raison de la réduction de l'offre globale sur le marché des céréales.

Grâce à ces facteurs combinés, la performance financière du groupe a continué à se redresser, bien que le résultat net soit resté négatif. La perte nette s'est réduite à (1,5) million d'euros en 2024, contre (7,9) millions d'euros en 2023.

### **1.7. Recherche et développement**

En 2024, le Groupe n'a pas effectué d'activités de recherche et de développement.

### **1.8. Évolution prévisible et perspectives**

Les perspectives pour 2025 restent incertaines en raison de la poursuite de l'invasion russe en Ukraine, accompagnée d'attaques régulières, en particulier dans les régions de la ligne de front où se trouvent toutes les installations de production d'AgroGeneration.

Depuis le début de l'année 2025, les Russes ont intensifié leurs bombardements sur la ville et la région de Kharkiv. Les tactiques et le schéma des attaques ont changé. Actuellement, les frappes sont effectuées à l'aide de groupes de drones - entre 10 et 15 drones sont utilisés à chaque fois pour effectuer les frappes.

Malgré les défis auxquels il est confronté, le groupe reste déterminé à poursuivre ses activités. À la date du présent rapport, AgroGeneration a pris les initiatives suivantes en vue de la nouvelle saison de production agricole 2025 :

- À l'automne 2024, le groupe a achevé sa campagne de semis d'hiver. Comme indiqué précédemment, environ 8,7 milliers d'hectares ont été ensemencés en blé d'hiver - une réduction par rapport aux 14,3 milliers d'hectares en 2023 - en raison de conditions météorologiques défavorables. À la date du présent communiqué, le blé d'hiver est entièrement préparé pour la récolte, qui devrait commencer sous peu.
- Fin mars 2025, le Groupe a initié un partenariat de financement avec la banque d'État ukrainienne Ukreximbank, qui a accordé une ligne de crédit de fonds de roulement renouvelable d'environ 7,8 millions d'euros, valable jusqu'en mars 2028 et sujette à une révision annuelle. La ligne de crédit est décaissée en tranches aux sociétés de production du groupe et est garantie par une garantie de l'État ukrainien sur la base d'un portefeuille, avec une garantie individuelle couvrant 80 % de la facilité. Ce financement est soutenu par le nouvel actionnaire majoritaire d'AgroGeneration, le groupe Novaagro.

- Entre mars et mai 2025, le groupe a mené sa campagne d'ensemencement de printemps. Malgré des conditions météorologiques variables et des perturbations liées à la guerre (notamment des alertes aériennes prolongées), la campagne s'est déroulée conformément au calendrier et aux objectifs prévus. Une superficie totale de plus de 28 000 hectares a étéensemencée, dont plus de 45 % en tournesol, plus de 30 % en blé d'hiver, environ 9 % en maïs et 8 % en soja. En outre, plus de 1 400 hectares (environ 5 % de la superficie totaleensemencée) ont été consacrés à des cultures de niche telles que les pois, le blé de printemps, les pois chiches, le lin et le sorgho.

La guerre à grande échelle qui se déroule actuellement en Ukraine continue de créer des incertitudes quant à son impact potentiel sur les activités du groupe pour l'année en cours. Bien que le groupe ait mis en œuvre des mesures pour maintenir la continuité de ses activités, il reste difficile à ce stade de fournir des orientations claires pour l'année à venir.

## **1.9. Événements importants survenus depuis le 31 décembre 2024**

### ***1.9.1. Financement du fonds de roulement pour la saison à venir***

Depuis la fin de l'année 2024, les besoins en fonds de roulement du groupe ont été couverts par le soutien financier de son nouveau propriétaire majoritaire, Novaagro Ukraine LLC, et de ses entités affiliées. Ce soutien est fourni par le biais d'accords d'assistance financière et de contrats de prépaiement avec les sociétés ukrainiennes du groupe pour la future récolte de céréales de 2025. En outre, le groupe négocie activement avec ses fournisseurs des conditions de paiement différé pour les semences, les engrais et les produits phytosanitaires.

Fin mars 2025, le groupe a entamé une collaboration avec la banque d'État ukrainienne Ukreximbank, qui a accordé une ligne de crédit "revolver" pour le financement du fonds de roulement d'environ 7,8 millions d'euros jusqu'en mars 2028, sous réserve d'une révision annuelle, libérable en plusieurs tranches entre trois sociétés de production du groupe. Cette ligne de crédit est garantie par une caution de l'État ukrainien sur la base d'un portefeuille, avec un taux de cautionnement individuel de l'État de 80 % de la ligne de crédit. Ce financement est soutenu par l'actionnaire principal d'AgroGeneration, le groupe Novaagro.

### **1.9.2. Vente des ascenseurs du groupe**

La direction du groupe a pris la décision, approuvée par le conseil d'administration en janvier 2025, de vendre deux des silos du groupe ayant une capacité de stockage totale de 70 000 tonnes. La justification stratégique et les résultats escomptés de la vente sont les suivants :

- Les contraintes de fonds de roulement du groupe avant la campagne de semis de printemps, exacerbées par les difficultés à obtenir un financement bancaire externe en raison de la proximité des actifs opérationnels du groupe par rapport à la ligne de front.
- Le mauvais état des ascenseurs et l'absence de gestion efficace en raison des contraintes financières du groupe, qui empêchent d'investir dans la rénovation des infrastructures de stockage.
- Le rôle non essentiel des silos dans les opérations du groupe, étant donné leur emplacement sous-optimal. En conséquence, le groupe dépend des services de silos tiers pendant la saison et détient une capacité de stockage excédentaire qui reste inutilisée pendant les périodes de faibles volumes de production, comme en 2024, lorsque l'Ukraine a connu une sécheresse entraînant une réduction significative de la récolte et une utilisation limitée des silos.

Globalement, la vente des deux silos à grains devrait renforcer le fonds de roulement du groupe en prévision de la campagne de semis du printemps 2025, tout en réduisant les coûts fixes d'exploitation.

Afin de garantir la transparence et un prix équitable, un évaluateur indépendant a été engagé au début de l'année 2025 pour évaluer la valeur marchande des actifs. Un appel d'offres concurrentiel a ensuite été lancé au début du mois d'avril afin d'obtenir le meilleur prix de vente possible. Cependant, l'appel d'offres, qui est resté ouvert pendant 20 jours, s'est conclu sans aucun participant et, par conséquent, sans aucune offre d'achat.

En l'absence d'autres acheteurs, le groupe a conclu des accords de vente directe avec Novaagro Ukraine LLC pour les deux silos, au prix initialement fixé lors de l'appel d'offres public et conformément à l'évaluation fournie par l'expert indépendant.

### **1.9.3. Audit des états financiers**

Étant donné que l'invasion militaire russe de l'Ukraine se poursuit, les commissaires aux comptes ukrainiens du groupe n'ont toujours pas été en mesure de visiter toutes les filiales agricoles du groupe situées dans la région de Kharkiv et d'y exercer leur diligence raisonnable.

### **1.9.4. L'offre publique d'achat sera lancée par Novaagro**

Le 17 décembre 2024, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a ordonné à NOVAAGRO Ukraine LLC de déposer un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur toutes les actions d'AgroGeneration SA qui ne sont pas déjà détenues par NOVAAGRO, dans un délai de six mois (avis n° 224C2719).

Dans ce contexte, Sorgem Évaluation, représentée par M. Maurice Nussenbaum, a été désignée par AgroGeneration en tant qu'expert indépendant en application de l'article 261-1 I 1°, 2° et 4° du règlement général de l'AMF pour délivrer une attestation d'équité dans le cadre de cette offre.

Dans ce contexte, ODDO BHF a accepté d'agir en tant que banque présentatrice à partir de début juin 2025.

Le 18 juin 2025, Novaagro, l'actionnaire majoritaire d'AgroGeneration, annonce son intention de déposer un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur les actions d'AgroGeneration au prix de 0,033 € par action, sans intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire (le "**Projet d'Offre**").

Le Projet d'Offre portera sur toutes les actions existantes d'AgroGeneration non encore détenues par l'Initiateur, soit 95.502.387 actions à ce jour<sup>1</sup>, représentant le même nombre de droits de vote et 43,10% du capital social et des droits de vote de la société.

Le dépôt est prévu dès que possible et, en tout état de cause, au plus tard à la fin du mois de juillet 2025. Le prix de l'offre de 0,033 € par action est identique au prix payé lors de l'acquisition du bloc majoritaire réalisée le 30 octobre 2024, et s'appliquera à toutes les actions qui ne sont pas déjà détenues par Novaagro.

## **2. PÉRIMÈTRE DU GROUPE**

### **2.1. Sociétés du groupe**

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2024, ainsi que les participations directes ou indirectes détenues par AgroGeneration S.A. dans ces entités, sont présentées dans un tableau en **Annexe 1**.

### **2.2. Acquisitions et cessions de participations**

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe n'a procédé à aucune cession ou acquisition à l'exception de celle présentée aux Sections 1.2.3 et 3.1.7.

## **3. COMPTES ANNUELS STATUTAIRES ET AFFECTATION DES RÉSULTATS**

### **3.1. Examen des comptes annuels d'AgroGeneration S.A.**

#### ***3.1.1. Règles de présentation et méthodes d'évaluation***

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation française en vigueur et aucun changement n'est intervenu par rapport aux années précédentes.

Conformément à la nouvelle réglementation ANC 2015-05, les résultats de change peuvent être comptabilisés en tant que résultat d'exploitation ou résultat financier. Par conséquent, les gains ou pertes de change sur les clients ou fournisseurs sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

#### ***3.1.2. Chiffre d'affaires et résultats***

AgroGeneration S.A. a enregistré un chiffre d'affaires de 2,9 millions d'euros en 2024, contre 0,4 million d'euros en 2023. Cette croissance est due à l'augmentation du nombre de contrats d'exportation de cultures exécutés par AgroGeneration S.A. au cours de l'année de référence.

Le résultat opérationnel est un bénéfice de 0,04 million d'euros contre une perte de (0,06) million d'euros en 2023.

Le résultat financier net est un bénéfice de € 142,7 millions, contre un bénéfice de 0,9 million d'euros en 2023. La perte nette de € (12,3) millions est principalement due à la vente non rentable des entités chypriotes exécutée au premier semestre 2024.



### **3.1.6. Garanties, endossements et garanties accordés par AgroGeneration S.A. ou des titres mis en gage par AgroGeneration S.A.**

En 2024, AgroGeneration S.A. n'a pas accordé de garanties ni mis en gage ses actifs.

### **3.1.7. Cessions et acquisitions d'investissements**

Au cours de la période considérée, AgroGeneration a continué à optimiser sa structure juridique. En avril 2024, les deux entités chypriotes restantes, Harmelia Investment Ltd et Marrimore Holdings Ltd, ont été retirées de la structure du groupe par le biais d'une vente à un tiers, suite à l'achèvement de l'assainissement de leur bilan plus tôt en 2024. En outre, en octobre 2024, la société a transféré 100 % des actions de Tornado Agroholding à sa filiale ukrainienne, AgroGeneration Ukraine LLC, qui a été rebaptisée AC Agronova Ukraine LLC en décembre 2024 :

	Part du capital détenu, en %	Valeur brute des actions détenues (en kEURO)
<b>Filiales et participations</b>		
MARRIMORE	100,00	7 666
HARMELIA	100,00	148 161
TORNADE AGROHOLDING	100,00	1
<b>TOTAL</b>	<b>155 829</b>	

### **3.2. Proposition d'affectation du résultat**

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est une perte nette de € (12,342) millions, que nous proposons d'affecter au compte des bénéfices non distribués.

### **3.3. Dépenses non déductibles**

Aucune réintégration dans la base de calcul de l'impôt sur les sociétés n'a été effectuée au titre de l'article 39-4 du code général des impôts (amortissements dérogatoires ou non déductibles).

### **3.4. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices éligibles à l'abattement de 40 % et non éligibles à cet abattement**

AgroGeneration S.A. n'a pas distribué de dividendes ou de revenus éligibles à l'abattement de 40 % pour les trois exercices précédents.

### 3.5. Résumé financier quinquennal

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, est joint au présent rapport (**annexe 2**) un tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### 4. ACTIONS GRATUITES, STOCK-OPTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS, BSPCE ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES

Au cours de l'exercice 2024, AgroGeneration S.A. n'a pas attribué d'options d'achat d'actions aux mandataires sociaux.

### 5. DIVULGATION D'INFORMATIONS CONCERNANT LES OPERATIONS SUR TITRES EFFECTUEES PAR DES DIRIGEANTS OU DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU ASSIMILES

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), il n'y a pas eu d'opérations, y compris de seuil à la hausse, qui ont été déclarées à l'AMF.

### 6. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION S.A.

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 11 079 319,35 €. Il est divisé en 221 586 387 actions ordinaires d'une valeur nominale de € 0,05.

#### 6.1. Structure de l'actionariat

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons de l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales, ainsi que de l'identité des autres actionnaires :

Les actionnaires	Au 31/12/2024	
	Nombre d'actions	%VR et capital
NOVAAGRO Ukraine LLC	126 084 106	56.90%
Libyan Foreign Bank	21 912 000	9.89%
Flotteur	95 502 281	33.21%
Total	221 586 387	100.00%

Les principaux actionnaires d'AgroGeneration S.A. sont (i) NOVAAGRO Ukraine LLC, détenue à 100 % par Sergii Polumysnyi, et (ii) Libyan Foreign Bank. Fondée en 1972, la Libyan Foreign Bank est l'une des plus grandes organisations de services bancaires et financiers du Moyen-

Orient et d'Afrique. La banque centrale de Libye est l'unique propriétaire de la Libyan Foreign Bank.

## **6.2. Informations concernant les opérations effectuées par la société sur son capital social**

### **6.2.1. Participation des salariés au capital**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2024, il n'y a pas d'actions détenues par les salariés.

## **6.3. Prix de l'action**

A la fin de l'exercice, le cours de l'action d'AgroGeneration S.A. était de € 0,06.

## **6.4. Branches**

À la date du présent document, AgroGeneration S.A. n'a pas de succursale.

## **7. INFORMATION SUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET LES PROGRAMMES SOCIAUX**

### **7.1. Protection de l'environnement**

Les terres agricoles exploitées par AgroGeneration font partie du patrimoine naturel de l'Ukraine et doivent être gérées de manière respectueuse et raisonnée. A ce titre, l'environnement durable est un concept pris en compte au plus haut niveau de la gestion de l'entreprise. Pour définir sa politique de gestion de l'environnement, la société s'appuie sur les dispositions de la législation environnementale ukrainienne et d'autres réglementations et se conforme strictement à toutes les réglementations gouvernementales relatives à la protection de l'environnement.

Parallèlement, en appliquant sa philosophie de promotion de l'innovation et de la technologie, AgroGeneration s'engage à préserver l'environnement avec des équipements de pointe, une technologie innovante et des méthodes agricoles d'avant-garde. Afin de minimiser l'érosion et de préserver l'humidité et les nutriments du sol, la société oriente ses investissements vers le choix de machines agricoles modernes dans le cadre de pratiques de travail réduit du sol. Tous les équipements sont équipés de détecteurs de consommation de carburant et de systèmes de navigation GPS, ce qui permet non seulement de réduire la consommation d'énergie, de suivre les mouvements des véhicules et d'obtenir une plantation de haute précision, mais aussi de contrôler les émissions de gaz dangereux.

## **7.2. Programmes sociaux**

Conformément à son engagement en matière de responsabilité sociale, AgroGeneration soutient des structures défavorisées telles que des orphelinats, des hôpitaux, des écoles et des populations retraitées. Grâce à ses activités diversifiées, l'entreprise se distingue par l'amélioration des conditions de vie des villages dans les régions où elle est présente, et en particulier dans la région de Kharkhiv. L'aspect essentiel est la création d'emplois pour les résidents locaux. Cet aspect a d'autant plus d'impact que les postes sont créés dans les zones rurales, où le chômage est un problème particulièrement difficile. Par ailleurs, la société porte une attention particulière aux enfants ukrainiens, l'avenir du pays. Elle supervise ainsi plusieurs écoles dans les zones où sont implantées les filiales du groupe. AgroGeneration investit dans des infrastructures telles que des écoles et des équipes de jeunes footballeurs, finance l'achat de nouveaux équipements sportifs et apporte d'autres types d'aide en fonction des besoins. La société investit également dans la grande tradition des camps d'été pour les jeunes et envoie des cadeaux aux enfants à la fin de l'année.

Depuis la déclaration de guerre de la Russie, il est précisé que l'entreprise fait ses meilleurs efforts pour maintenir ses programmes sociaux décrits ci-dessus.

## **8. INJONCTIONS OU AMENDES SUITE A DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES**

Nous vous informons qu'AgroGeneration S.A. n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour pratiques anticoncurrentielles au cours de l'exercice 2024.

\*

\* \*

## PARTIE 2 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 1. Conventions visées à l'article L. 225-37-4 alinéa 2 du code de commerce

Cette section présente

- Les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ont été conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et dûment autorisées par votre Conseil d'administration tout au long de l'exercice **(1.1)**,
- Les autres conventions réglementées conclues au cours des derniers exercices ont été poursuivies **(1.2)**,
- Les autres conventions réglementées qui ont été autorisées depuis la fin de l'exercice **(1.3)**,
- Les accords conclus entre les filiales de l'entreprise et les actionnaires et/ou dirigeants de l'entreprise **(1.4)**.

Les conventions réglementées mentionnées aux points 1.1, 1.2 et 1.3 sont analysées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

#### 1.1. **Accords réglementés dûment autorisés tout au long de l'exercice**

Aucun accord n'a été conclu au cours de l'exercice :

#### 1.2. **Accords réglementés approuvés au cours des exercices précédents et poursuivis pendant l'exercice en cours**

Les accords suivants, autorisés par le Conseil d'administration d'AgroGeneration S.A., ont été poursuivis tout au long de l'exercice :

- ***Cession de créances conclue entre Konkur Investments Limited, Harmelia Investments Limited et AgroGeneration S.A. pour un montant de 110 884,65 €*** : Le 28 août 2023, Harmelia Investments Limited, agissant en tant qu'emprunteur, a conclu un contrat de prêt avec Konkur Investments Limited, qui a agi en tant que prêteur, pour un montant de 110 884,65 € (la "**Créance**"). Ce montant doit être remboursé au plus tard le 1er septembre 2026. Par la suite, le 15 septembre 2023, AgroGeneration S.A., en tant que cédant, a signé un accord de cession avec Konkur Investments Limited pour transférer la Créance à la Société. Conformément à cet accord, la société s'est engagée à couvrir le coût de la créance en le compensant par le prêt des actionnaires de Konkur Investments Limited.

*La compensation a eu lieu au premier semestre 2024. Aucune créance n'a été reconnue sur les comptes au 31 décembre 2024.*

La société a déterminé que ces contrats étaient bénéfiques car ils fournissaient des liquidités au groupe et étaient exécutés dans le cadre d'opérations commerciales normales. Par conséquent, il n'a pas été jugé nécessaire de demander l'approbation préalable du conseil d'administration.

- ***Prêt renouvelable conclu avec Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 2 900 000 €*** : le Conseil d'administration a autorisé le 31 mars 2017 la conclusion d'un prêt renouvelable, en date du 1<sup>er</sup> avril 2017, au profit d'AgroGeneration S.A., pour un montant maximum de 2 900 000 €, qui pourra être tiré en plusieurs fois pour un montant maximum de 1 450 000 € pour chaque tirage le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. Chaque tirage aura une échéance maximale d'un (1) an et un taux d'intérêt de 12 %. Ce taux d'intérêt peut être revu en cas de mouvement du marché, après approbation du Conseil d'administration.

Cet accord a été modifié au cours de l'année 2022 par la suspension de l'accumulation des intérêts à partir du 30 juin 2022 et la conversion en dette libellée en dollars, qui a été fixée à 2.129.105 dollars US. En 2022, le délai de remboursement de la dette a été prolongé jusqu'au 30.06.2024.

- ***Avenant n°2 au prêt renouvelable conclu avec Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 2 900 000 €*** : le Conseil d'administration a autorisé le 31<sup>er</sup> mars 2017 la conclusion d'un prêt renouvelable, en date du 1<sup>er</sup> avril 2017, au profit d'AgroGeneration S.A., pour un montant maximum de 2 900 000 €, utilisable en plusieurs fois pour un montant maximum de 1 450 000 € pour chaque tirage le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. Chaque tirage aura une échéance maximale d'un (1) an et un taux d'intérêt de 12 %. Ce taux d'intérêt peut être revu en cas de mouvement du marché, après approbation du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a également autorisé le 3 juillet 2017 la modification des termes et conditions de ce prêt, en particulier pour inclure SigmaBleyzer Investment Group LLC en tant que prêteur supplémentaire.

Cet accord d'un an n'a pas été renouvelé mais a été amendé le 28 mars 2018 par le Conseil d'administration afin d'étendre la date d'échéance des deux tirages dans le cadre de l'accord de prêt renouvelable d'un (1) an.

Cet accord a été amendé pour modifier la date d'échéance. Le remboursement des deux tirages d'un montant respectif, en principal, de€ 752.190 et€ 1.433.744.

- **Prêt conclu avec Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 433 744 €** : Le 28 mars 2018, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration SA pour un montant maximum de€ 1 433 744 pour une période d'un (1) an, taux d'intérêt de 12%. Le 3 avril 2018, la Société a effectué un tirage de€ 1.433.744. Cette convention a été modifiée au cours de l'année 2022 par la suspension de l'accumulation des intérêts à compter du 30 juin 2022 et la conversion en dette libellée en dollars, fixée à 1.595.475 dollars US. En 2022, le délai de remboursement de la dette a été prolongé jusqu'au 30.06.2024.
- **Prêt conclu avec Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 433 744 €** : Le 13 septembre 2018, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration SA pour un montant maximum de€ 1 433 744 pour une période d'un (1) an, taux d'intérêt de 12%. Le 1er octobre 2018, la société a effectué un tirage de 1 433 744 €. Cette convention a été modifiée au cours de l'année 2022 par la suspension de l'accumulation des intérêts à compter du 30 juin 2022 et la conversion en dette libellée en dollars, fixée à 1 595 475 dollars US. En 2022, le délai de remboursement de la dette a été prolongé jusqu'au 30.06.2024.
- **Prêt de Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 433 744 €** : le Conseil d'administration a autorisé le 14 mars 2019 la conclusion en date du 15 mars 2019 d'un prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A., pour un montant maximum de 1 433 744 € et pour une durée de six mois, avec un taux d'intérêt de 12 %.  
Le 1er avril 2019, AgroGeneration a tiré 1 433 744 €.

Le conseil d'administration a considéré que la conclusion de cet accord était justifiée par les prochaines échéances financières de la société.

Cet accord a été modifié au cours de l'année 2022 par la suspension de l'accumulation des intérêts à partir du 30 juin 2022 et la conversion en dette libellée en dollars, qui a été fixée à 1.595.475 dollars US. En 2022, le délai de remboursement de la dette a été prolongé jusqu'au 30.06.2024.

- ***Avenant n°3 au prêt renouvelable de Konkur Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 2 900 000 €*** : le Conseil d'administration a autorisé le 14 mars 2019 la conclusion en date du 15 mars 2019 d'un nouvel avenant au prêt renouvelable conclu entre Konkur Investments Limited, SigmaBleyzer Investment Group LLC et AgroGeneration S.A., pour un montant maximum de 2 900 000 €.

L'objectif de cet amendement est de repousser la date d'échéance des deux tirages réalisés dans le cadre de l'emprunt renouvelable d'un (1) an susmentionné. Le premier tirage, d'un montant en principal de 752 190 €, et le second tirage, d'un montant en principal de 1 433 744 €, seront désormais remboursés le 2<sup>nd</sup> octobre 2019 (contre le 1er avril 2019 pour le premier et le 2 octobre 2018 pour le second).

Le conseil d'administration a considéré que la conclusion de l'amendement était justifiée par les prochaines échéances financières de la société.

- ***Amendement n° 4 à l'accord de prêt renouvelable entre la société et Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC***

Le 4 octobre 2019, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un avenant global à tous les contrats conclus entre Konkur Investments Limited, SigmaBleyzer Investment Group LLC et AgroGeneration S.A., pour un montant total de 6 214 513 €.

L'objectif de cet amendement est de modifier la date d'échéance de ces prêts afin de (i) suspendre leur date d'échéance, (ii) les rendre remboursables à tout moment sous réserve d'un délai préalable de (5) jours et (iii) modifier la qualification de ces prêts en tant que prêt global d'actionnaire.

Le conseil d'administration a estimé que la conclusion de ce nouvel amendement était justifiée par les échéances financières futures de la société.

Le Conseil d'administration a considéré que la conclusion de cet accord et son amendement étaient justifiés par les prochaines échéances financières de la Société.

Après d'autres accords complémentaires signés en 2022, à la date du présent document, le montant restant dû au titre de ces accords s'élève à 6 915 531 USD.

- ***Amendement n° 5 à l'accord de prêt renouvelable entre la société et Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC***

Le 30 juin 2022, la Société a modifié tous les contrats de prêt conclus entre Konkur Investments Limited, SigmaBleyzer Investment Group LLC et AgroGeneration S.A., pour un montant total de 6 214 513 €.

L'objet de cet amendement est de modifier la date d'échéance jusqu'au 31 décembre 2022, de suspendre l'accumulation des intérêts après le 30 juin 2022 et de changer la devise du prêt qui sera désormais remboursé en dollars américains. Ainsi, la dette totale a été fixée à 6.915.531 dollars américains depuis le 30 juin 2022. Considérant que cet amendement a été conclu dans le cours normal des affaires et dans l'intérêt de la société, aucune approbation n'a été demandée au Conseil d'administration.

- ***Amendement n° 6 à l'accord de prêt renouvelable entre la société et Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC***

Le 30 décembre 2022, la société a modifié tous les contrats de prêt conclus entre Konkur Investments Limited, SigmaBleyzer Investment Group LLC et AgroGeneration S.A., pour un montant total de 6 915 531 USD.

L'objectif de cet amendement était de modifier la date d'échéance jusqu'au 30 juin 2024. Considérant que cet amendement a été conclu dans le cours normal des affaires et dans l'intérêt de la société, aucune approbation n'a été demandée au Conseil d'administration.

- ***Remboursement de l'accord de prêt renouvelable entre la Société et Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC***

En juin 2024, une réaffectation des droits des créanciers a eu lieu pour une partie de la dette s'élevant à 2 129 105 USD. Konkur Investments Limited a transféré le droit de réclamer cette dette à la société ukrainienne Agro Dom Plus LLC, qui l'a ensuite cédée à AgroGeneration Ukraine LLC (rebaptisée AC Agronova Ukraine à partir de décembre

2024). Cette dette a ensuite été réglée entre AgroGeneration SA et AgroGeneration Ukraine par le biais d'un accord de compensation de créance. En conséquence, les dettes de l'entité ukrainienne envers sa société mère française ont été réduites, notamment en ce qui concerne (1) l'acquisition d'actions dans d'autres filiales ukrainiennes et (2) d'autres obligations intragroupes cumulées.

Parallèlement, en juin 2024, une autre partie de la dette - s'élevant à 1 595 475 USD - a été cédée par Konkur Investments Limited à Safari Venture LLC, une société basée aux États-Unis. Cette partie de la dette a été entièrement remboursée par AgroGeneration SA en septembre 2024.

En septembre 2024, une nouvelle cession a eu lieu pour une dette s'élevant à 1 850 000 USD. Konkur Investments Limited a transféré la créance à SigmaBleyzer Ukraine LLC, qui l'a à son tour cédée à AgroGeneration Ukraine LLC (AC Agronova Ukraine à partir de décembre 2024). Cette obligation a également été réglée par le biais d'un accord de compensation entre AgroGeneration SA et AgroGeneration Ukraine, ce qui a permis de réduire l'encours de la dette de l'entité ukrainienne envers sa société mère française, en particulier dans le cadre de l'acquisition de ses propres actions.

La dette restante de 1 340 950 USD due par AgroGeneration SA à Konkur Investments Limited a été entièrement remboursée en octobre 2024. Par conséquent, au 31 décembre 2024, AgroGeneration SA n'avait aucune obligation en cours envers Konkur Investments Limited.

### **1.3. Accords conclus entre les filiales de l'entreprise et les actionnaires et/ou les dirigeants de l'entreprise**

Les conventions suivantes, visées à l'article L. 225-37-4 alinéa 2 du code de commerce, ont été conclues au cours de l'exercice 2024 :

- **Contrats de location entre les filiales ukrainiennes (Registr, AGG UA, BAR, LAN, POD, UNA, DON, BUR) et Techno-Iron LLC** : les contrats de location de locaux de bureaux à Kharkiv, en date du 01 décembre 2018 ont été conclus entre Register LLC (Registr), AgroGeneration Ukraine LLC (AGG UA), AF Barvinkivska LLC (BAR), LAN LLC (LAN), AF Podolivska LLC (POD), AF Ukraina Nova LLC (UNA), et Techno-Iron LLC (la société contrôlée par le groupe SigmaBleyzer). Le montant des factures pour l'exercice 2024 s'élève à € 147 679 hors taxes. Tous les accords décrits ci-dessus ont été résiliés le 30

septembre 2024.

- **Accord de prêt entre Konkur Investments Limited et Harmelia Investments Limited :**  
Comme mentionné dans la section 1.1, le 28 août 2023, Harmelia Investments Limited, agissant en tant qu'emprunteur, a conclu un contrat de prêt avec Konkur Investments Limited, qui a agi en tant que prêteur, pour un montant de 110 884,65 € (la "Créance"). Ce montant doit être remboursé au plus tard le 1er septembre 2026. Par la suite, le 15 septembre 2023, AgroGeneration S.A., en tant que cédant, a signé un accord de cession avec Konkur Investments Limited pour transférer la Créance à la Société. Conformément à cet accord, la société s'est engagée à couvrir le coût de la Créance en le compensant par le prêt des actionnaires de Konkur Investments Limited.

*La compensation a eu lieu au premier semestre 2024. Aucune créance n'a été reconnue sur les comptes au 31 décembre 2024.*

- **Remboursement de l'accord de prêt renouvelable entre la société et Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC :**

Comme indiqué plus en détail à la section 1.2, en septembre 2024, une nouvelle cession a eu lieu pour une dette s'élevant à 1 850 000 USD. Konkur Investments Limited a transféré la créance à SigmaBleyzer Ukraine LLC, qui l'a à son tour cédée à AgroGeneration Ukraine LLC (AC Agronova Ukraine à partir de décembre 2024). Cette obligation a également été réglée par le biais d'un accord de compensation entre AgroGeneration SA et AgroGeneration Ukraine, ce qui a permis de réduire l'encours de la dette de l'entité ukrainienne envers sa société mère française, en particulier dans le cadre de l'acquisition de ses propres actions.

- **Accords de vente-achat entre la filiale ukrainienne AC Agronova Ukraine LLC (anciennement AgroGeneration Ukraine LLC) et Novaagro Ukraine LLC pour deux silos :** Le 28 avril 2025, la filiale ukrainienne AC Agronova Ukraine LLC, agissant en tant que vendeur, a conclu des accords de vente-achat avec Novaagro Ukraine LLC, qui a agi en tant qu'acheteur, pour la vente de 100 % des droits sociaux de Blyznikivskiy Elevator LLC et Novovodolazhskiy Elevator LLC. Le prix de vente total des ascenseurs s'élevait à environ 90 millions d'UAH et était égal à celui reflété dans les rapports d'évaluation indépendants préparés et à celui annoncé lors de l'exécution de l'appel d'offres public. La vente devrait être finalisée avant le 30 juin 2025. Ces accords ont finalisé le processus de vente des ascenseurs initié par la direction du groupe au début

de l'année 2025. Avant la signature des accords, une évaluation indépendante des deux ascenseurs a été réalisée, suivie du lancement de l'appel d'offres public au début du mois d'avril 2025, qui n'a donné lieu à aucune offre d'achat.

## **2. GOUVERNANCE**

Suite à l'acquisition hors marché par NOVAAGRO Ukraine LLC de 126 084 106 actions - représentant 56,90% du capital social et des droits de vote d'AgroGeneration - auprès de Konkur Investments Limited le 30 octobre 2024, la composition du Conseil d'administration d'AgroGeneration a été ajustée pour refléter la nouvelle structure de l'actionnariat. Suite à la nomination (cooptation) des trois nouveaux membres du Conseil d'administration, deux administrateurs exécutifs représentant NOVAAGRO, M. Sergiy Polumysnyi et M. Volodymyr Krasovskyi, et un administrateur non exécutif, M. Victor Shkarban, tous les membres précédents du Conseil d'administration, notamment M. Michael Bleyzer, M. Lev Bleyzer, M. Valeriy Dema, M. Neal Sigda, M. John Shmorhun et M. Guillaume James, ont démissionné de leur mandat d'administrateur. M. Victor Shkarban a été nommé président du conseil d'administration d'AgroGeneration, succédant à M. Michael Bleyzer. Ces cooptations, avec effet immédiat, seront soumises à l'approbation de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires d'AgroGeneration.

Le nouveau conseil d'administration d'AgroGeneration a nommé Mme Olga Shantyr au poste de directeur général, avec effet immédiat, pour succéder au directeur général démissionnaire, M. Sergiy Bulavin.

Nous vous rappelons qu'en vertu des dispositions de l'article L. 225-51-1 du code de commerce, le conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, M. Viktor Shkarban exerçant les fonctions de président du conseil d'administration et Mme Olga Shantyr exerçant les fonctions de directeur général.

## 2.1. Composition du conseil d'administration et de la direction générale au cours de l'exercice écoulé

Durée du mandat	Nom et prénom / nom de l'entreprise	Date du premier rendez-vous	Nationalité	L'âge	Nombre d'actions	Fin du mandat
<b>Président du Conseil d'administration</b> - <b>Membre du conseil d'administration</b>	M. Viktor Shkarban	Conseil d'administration du 30/10/2024	Ukraine	64	0	En tant que président et administrateur, cooptation soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire
<b>Membre du conseil d'administration</b>	M. Sergii Polumysnyi	Conseil d'administration du 30/10/2024	Ukraine	49	0	En tant qu'administrateur, cooptation soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire
	M. Volodymyr Krasovskyi	Conseil d'administration du 30/10/2024	Ukraine	43	0	En tant qu'administrateur, cooptation soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire
<b>Directeur général</b>	Mme Olga Shantyr	Conseil d'administration du 30/10/2024	Ukraine	41	0	Illimité

## 2.2. Informations personnelles concernant le directeur général

### Olga Shantyr - Nouvelle directrice générale d'AgroGeneration



Olga est titulaire d'un MBA de l'université Steinbeis de Berlin et d'un master en économie d'entreprise de l'université des sciences humaines de Kharkiv "People's Ukrainian Academy".

Olga Shantyr possède une expérience de 20 ans dans le domaine du capital-investissement grâce à sa participation à plusieurs projets d'investissement menés par SigmaBleyzer Investment Company, notamment dans les secteurs des produits de grande consommation (6 ans) et de l'agriculture (14 ans).

Dans le cadre de son travail, elle a analysé et évalué les entreprises du portefeuille, participé à des audits et à des vérifications préalables, géré les réunions du conseil d'administration et assisté aux réunions avec les investisseurs, fait rapport aux gestionnaires, aux membres du conseil d'administration et aux actionnaires sur les performances des entreprises du portefeuille.

Olga a rejoint la société d'investissement SigmaBleyzer en 2004 en tant qu'analyste financière. En 2010, elle fait partie de l'équipe qui a lancé un fonds d'investissement géré par SigmaBleyzer au Kazakhstan. De 2010 à 2020, Olga occupe le poste d'analyste principale et est responsable des relations avec les investisseurs pour AgroGeneration, l'un des projets d'investissement de SigmaBleyzer dans le secteur agricole. De 2020 à 2024, elle a été spécialiste principale de la gouvernance d'entreprise chez AgroGeneration. À la fin du mois d'octobre 2024, elle est nommée PDG d'AgroGeneration.

## 2.3. Informations personnelles concernant les membres du conseil d'administration

### Viktor Shkarban - Nouveau président du conseil d'administration



M. Shkarban est diplômé de l'Institut d'État des langues étrangères de Kiev (département de français). Il a participé au programme TACIS du CEFRI (Centre de Formation International) en France. Il a également suivi de nombreux programmes de formation chez Kuehne + Nagel dans des domaines tels que la gestion, le leadership, le marketing, les ventes, la planification stratégique, la budgétisation et l'administration des affaires.

Viktor Shkarban est un spécialiste chevronné doté d'une vaste expérience professionnelle. De 1987 à 1992, il a occupé un poste au bureau de la délégation commerciale de l'URSS en Tunisie. Entre 1992 et 1996, Viktor a été directeur général et propriétaire de "Consult-Service", une société fournissant des services juridiques, d'entreposage et de courtage en douane. De 1997 à 2021, il a été directeur général de Kuehne + Nagel Ukraine, une société spécialisée dans le transport maritime international. De novembre 2021 à juillet 2022, M. Shkarban a travaillé comme consultant principal chez Kuehne + Nagel Ukraine. Il était notamment chargé de conseiller la direction de l'entreprise sur le développement stratégique, l'expansion du marché, la budgétisation et d'autres domaines clés.

Tout au long de sa carrière, M. Shkarban a accompli d'importantes réalisations. Sous sa direction, Kuehne + Nagel a occupé la première place sur le marché ukrainien de la logistique pendant 20 ans. Il a développé des opérations d'entreposage et mis en œuvre des projets logistiques pour des clients prestigieux tels que Cargill, Wella, Bosch, Unilever, Kraft Foods, L'Oréal, Claas, Grundfos, SEB, Miele, 3M, Tetra Pak, Golden Telecom, Samsung, Toyota, Danone, ainsi que de nombreuses autres entreprises ukrainiennes et internationales.

En décembre 2022, M. Shkarban est devenu propriétaire de Management Operational Forwarding ("MOF"), une entreprise de logistique dynamique en Ukraine. Aujourd'hui, MOF offre une gamme complète de services logistiques, notamment le plus grand terminal douanier de Kiev, l'entreposage douanier, le courtage, l'entreposage commercial et le transport international.

### **Sergii Polumysnyi - Nouveau membre du conseil d'administration**



1993-1999 : obtention d'une maîtrise en gestion à l'université technique nationale "Institut polytechnique de Kharkiv".

1999-2003 : titulaire d'une maîtrise en droit de l'université nationale des affaires intérieures de Kharkiv.

M. Polumysnyi a plus de 25 ans d'expérience professionnelle dans l'agro-industrie. C'est un cadre supérieur très expérimenté qui possède une solide expérience des opérations agroalimentaires.

M. Polumysnyi a fondé NOVAAGRO en 2009 et est actuellement l'unique propriétaire du groupe NOVAAGRO.

M. Polumysnyi est PDG de NOVAAGRO depuis 2016.

À ce titre, il est responsable de la direction stratégique du développement de l'entreprise, ainsi que de la formation et du contrôle de l'équipe de direction de tous les secteurs d'activité du groupe.

### **Volodymyr Krasovskyi - Nouveau membre du conseil d'administration**



M. Krasovskyi est titulaire d'un diplôme en finance et en économie de l'université technologique d'État de Chernihiv, où il a obtenu son diplôme en 2004. Il a commencé sa carrière dans le secteur bancaire ukrainien la même année. De 2013 à 2022, il a occupé des postes de direction à "OTP BANK" JSC Ukraine, où il a supervisé la ligne d'affaires des entreprises pour la direction de l'Ukraine de l'Est.

Avec plus de 15 ans d'expérience dans la banque d'entreprise, il a fait ses preuves dans la mise en place d'équipes performantes et dans la conduite réussie de projets de financement. Ces initiatives étaient axées sur la modernisation et l'expansion des entreprises, la reconstitution des fonds de roulement et le financement des opérations de commerce international.

En janvier 2023, M. Krasovskyi est passé au secteur de l'agroalimentaire en rejoignant le groupe NOVAAGRO en tant que directeur du développement.

À ce poste, il se concentre sur la stimulation de la croissance dans l'ensemble des activités du groupe, l'élaboration de stratégies d'entreprise transformationnelles, les initiatives de transformation numérique et les relations avec les partenaires financiers afin de lever des fonds pour les projets du groupe.

## 2.4. Liste des autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nom et prénom du directeur	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe au cours de l'exercice clos et des cinq derniers exercices	Mandats et fonctions exercés en dehors du groupe au cours des cinq derniers exercices
<b>Viktor Shkarban</b>	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice écoulé :</u> - Président du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée :</u> - Actionnaire de la société "MOF"
<b>Sergii Polumysnyi</b>	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice écoulé :</u> - Membre du conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée :</u> - PDG et fondateur du groupe d'entreprises NOVAAGRO
<b>Volodymyr Krasovskyi</b>	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice écoulé :</u> - Membre du conseil d'administration	- <u>Aucun</u>
<b>Olga Shantyr</b>	<u>Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée :</u> - Directeur général	- <u>Aucun</u>

## 2.5. Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale

### 2.5.1. Rémunération des membres du conseil d'administration

Par décision en date du 4 janvier 2021, le Conseil a décidé de suspendre toute attribution future de jetons de présence par le Conseil jusqu'à ce que le Conseil considère que le Groupe a de meilleures performances.

### 2.5.2. Rémunération de la direction générale

La rémunération du directeur général est déterminée par le conseil d'administration après consultation du comité des rémunérations sur la base de critères financiers, et se présente comme suit :

- Au 31 décembre 2024 :
  - Pour Sergiy Bulavin : rémunération annuelle fixe versée : €47.000
  - Pour Olga Shantyr : Rémunération annuelle fixe versée : € 22 000 en tant que secrétaire générale. Depuis sa nomination en tant que directrice générale le 30 octobre 2024, elle n'est plus payé par AgroGeneration.
- Au 31 décembre 2023 :
  - Rémunération annuelle fixe versée : 48 000 euros.

## **2.6. Autorisation d'augmenter le capital social**

Conformément à l'article L. 225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce, vous trouverez en **annexe 3** un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires et le conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

\*\*\*

Fait à Paris, le 27 juin 2025

Conseil d'administration

AgroGeneration S.A.

## ANNEXE 1 - LISTE DES ENTREPRISES CONSOLIDÉES

Au 31 décembre 2024, AgroGeneration détenait les filiales suivantes :

Toutes les entreprises sont consolidées par intégration globale.

#	Nom	Nom du conso	Siège social	Activité	31 décembre 2024 % d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris - France	Holding du groupe	Entité consolidante
2	AC Agronova Ukraine LLC (anciennement AgroGeneration Ukraine LLC)	ACA UA	Kharkiv - Ukraine	Société d'exploitation de services	100%
3	AF Podolivska LLC	POD	Kharkiv - Ukraine	Producteur agricole	100%
4	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv - Ukraine	Producteur agricole	100%
5	Lan LLC	LAN	Kharkiv - Ukraine	Producteur agricole	100%
6	Tornado Agro-holding PC	Tornade	Kharkiv - Ukraine	Société d'exploitation de services	100%

## ANNEXE 2 - TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Article R. 225-102 du Code de commerce)

	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024
<b>Situation financière à la fin de l'année</b>					
Capital social	11,079,319.35	11,079,319.35	11,079,319.35	11,079,319.35	11,079,319.35
Nombre d'actions émises	221,586,387	221,586,387	221,586,387	221,586,387	221,586,387
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations	6,333,333	-	-	-	-
- par droit de souscription	7,105,825	2,519,544	2,519,544	2,519,544	-
<b>Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires (avant impôts)	1,629,337	0	0	398,196	2,867,551
Résultat net avant impôts, amortissements et provisions	(720,660)	(4,059,338)	(153,185)	905,490	(12,342,590)
Charge fiscale					
Résultat net après impôts, amortissements et provisions	(2,184,816)	12,946,262	(299,358)	905,490	(12,342,590)
Montant des bénéfices distribués					
<b>Résultat des opérations ramené à une seule action</b>					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions					
Résultat après impôts, amortissements et provisions					
Dividendes versés à chaque action					
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen	1	1	1	1	1
Montant de la masse salariale	73,594	12,778	15,011	11,794	33,476
Montants versés au titre des prestations sociales (sécurité sociale, travail)	30,405	3,998	5,096	2,778	11,704

### **ANNEXE 3 - TABLEAU SYNTHETIQUE DES AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

(Article L. 225-37-4, 3° du code de commerce)

<b>Nombre</b>	<b>Délégations concernées</b>	<b>Date de l'assemblée générale accordant l'autorisation</b>	<b>Durée de l'autorisation</b>	<b>Mise en œuvre</b>
<b>1</b>	Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer les actions de la société qu'elle détient ou qu'elle pourrait détenir par suite des rachats effectués dans le cadre des articles L. 22-10-62 et L. 225-209-2 du code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social.	28 juin 2024 5 <sup>ème</sup> résolution	18 mois	Délégation non utilisée en 2024
<b>2</b>	Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions propres que la société pourrait détenir en application de l'article L. 22-10-62 du code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social constaté au moment de la décision d'annulation.	28 juin 2024 6 <sup>ème</sup> résolution	18 mois	Délégation non utilisée en 2024